



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- - - -

74240

- - -

2024.53

**Demande de
subvention auprès du
Conseil
départemental de la
Haute-Savoie au titre
du fonds d'aide à
l'action culturelle**

**Saison culturelle
2025 de Gaillard**

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LE 8 JUILLET

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – annexe Pavillon Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Antoine BLOUIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil municipal : 2 juillet 2024

Etaient présents : Monsieur BLOUIN, Maire, Mesdames et Messieurs BOSLAND, VINCENT, BOGET, CROISIER, PASSAQUAY, ANCHISI, MAITRE, SIMON, PIGNY R., CORNEC, PIGNY A., FOURNIER, CHAPPEL, LE PRIOL, MAGDELAINE, RUIZ

Etaient absents représentés : Procuration de Béatrice CHARPENTIER-LOMBARD à Odette MAITRE, Josiane PIERRE à Antoine BLOUIN, Daniel FAVARIO à Roger PIGNY, Charlotte BARBOTIN à Nadège ANCHISI.

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs FIGUIÈRE, KAMANDA, CURTIL, PATRIS, SIMULA, JUGET, MULLER, FAVRELLE, CLERICI, ABDALLAH, DEGUIN, GHERSIN

Secrétaire de séance : Françoise MAGDELAINE

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie subventionne l'action culturelle des collectivités, et à ce titre, la Commune de Gaillard sollicite, pour sa saison culturelle 2025, une subvention dans le cadre du Fonds d'aide à l'action culturelle, à hauteur de 30 000 €.

CONSIDÉRANT les projets à mener dans le cadre de l'action culturelle 2025 par la Ville de Gaillard,

CONSIDÉRANT l'éligibilité des actions culturelles de la Ville à venir au Fonds d'aide à l'action culturelle année 2025 proposé par le Conseil départemental de la Haute-Savoie,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré par 21 voix pour (Monsieur BLOUIN, Maire, Mesdames et Messieurs BOSLAND, VINCENT, BOGET, CROISIER, PASSAQUAY, ANCHISI, MAITRE, SIMON, PIGNY R., CHARPENTIER-LOMBARD, CORNEC, PIERRE, CURTIL, PIGNY A., FOURNIER, CHAPPEL, BARBOTIN, LE PRIOL, MAGDELAINE, RUIZ)

Article 1: **DÉCIDE** de solliciter une subvention de 30 000 € auprès du Conseil départemental de la Haute-Savoie, au titre du Fonds d'aide à l'action culturelle, année 2025.

Article 2: **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

Article 3 : La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Tél : 04 76 42 90 00 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibération devenue
exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Sous-
préfecture le :

- de sa mise en ligne le :

12/07/2024

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,

Antoine BLOUIN



La Secrétaire de séance,

Françoise MAGDELAINE